

**SCHEMA D'AMENAGEMENT  
ET DE DEVELOPPEMENT REVISE**

**Contraintes et  
protections environnementales**

Carte 25-4 : Saint-Isidore

- Contrainte anthropique**
- Terrain contaminé ou réhabilité
  - Ouvrage de captage d'eau de surface
  - Puits d'alimentation en eau potable de catégorie 1
  - Puits d'alimentation en eau potable de catégorie 2
  - Protection intermédiaire des puits de catégorie 2 (200m)
  - Aire d'alimentation des puits de catégorie 1
  - Station de traitement des eaux usées municipales
  - Point de rejet (Station de traitement des eaux usées)
  - Cimetière
  - Dépôt de neige usée
  - Lieu d'enfouissement sanitaire
  - Lieu d'élimination des déchets désaffectés
  - Piste de course
  - Aérodrome
  - Meunerie, minoterie et usage industriel à risque élevé
  - Site d'extraction - Carrière
  - Site d'extraction - Sablière
  - Éolienne
  - Poste de transformation d'énergie électrique
  - Ligne de transport d'énergie électrique
  - Voie ferrée
  - Voie de circulation à haut débit
- Contrainte naturelle**
- Zone à risque de mouvement de terrain
  - Zone inondable (Embâcle avec mouvement de glace)
  - Zone inondable (eau libre - récurrence 2 ans)
  - Zone inondable (eau libre - récurrence 20 ans)
  - Zone inondable (eau libre - récurrence 100 ans)
- Autre information cartographique**
- Réseau routier
  - Hydrographie
  - Périmètre d'urbanisation
  - Limite municipale
  - Limite de MRC

Règlement #198-04-2005  
Adopté le : 19 avril 2005  
Entrée en vigueur le : 20 mai 2005  
Modifié :

**425-10-2022**

*Josée Pilon*  
Préfet

*Manon Poirier*  
Directrice générale et greffière-trésorière

0 250 500 1 000 Mètres  
1 : 35 000

